DESCRIPTION DU CONCOURS QUÉBÉCOIS 2012

20 – BRIQUETAGE

1. INTRODUCTION

1.1. But de l'épreuve

Évaluer la compétence du candidat ou de la candidate à exécuter certaines tâches reliées au briquetage.

1.2. Durée du concours

Douze (12) heures.

1.3. Compétences et connaissances pouvant être évaluées

Les projets d'épreuve comportent des travaux pratiques qui intègrent plusieurs élévations montées à l'aide de briques d'argiles et/ou de béton de diverses couleurs utilisées en alternance avec d'autres matériaux tels que : blocs de béton, briques de pavé, pierre de silice ou béton. Ces projets comportent des détails décoratifs et pratiques couramment utilisés en architecture de bâtiments. Les connaissances théoriques (règles, règlements et standards) sont limitées à celles nécessaires pour effectuer les travaux pratiques. La réalisation des projets de compétition se déroulera sur deux (2) jours selon la méthode dite « modulaire » qui comporte un horaire établi avant la compétition.

2. DESCRIPTION DU CONCOURS

2.1. Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents y auront accès

DOCUMENT	OUI	NON	DATE
Aperçu de l'examen	☒	☐	Le 2 avril 2012
Examen complet	☐	☒	
Projet de l'édition précédente	☒	☐	Sur demande
Grille d'évaluation	☐	☒	
Liste d'outillage	☒	☐	
Autre (photo du projet)	☒	☐	Le 2 avril 2012

2.2. Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

Le sujet d'épreuve :

- Interprétation et réalisation de croquis et d'esquisse;
- Mesure et marquage (déterminer la borne et le jaugeage);
- Mise à niveau et mise d'aplomb;
- Découpe et façonnage des éléments de maçonnerie à l'aide d'outils à main traditionnels et de scie de maçon;
- Montage de murs (élévation) conformément au plan;
- Jointoyer (finition des joints) l'ouvrage selon le profil exigé;
- Exécution des tâches de travail dans le respect des règlements inscrits au Code de Santé et Sécurité du Travail en vigueur sur les chantiers de construction;
- Propreté d'exécution du travail.

Spécifications :

- Tous les travaux de maçonnerie devront être préparés et montés aux dimensions, formes et angles prévus spécifiés sur le plan;
- Tous les détails décoratifs et pratiques seront construits selon les projections, angles rayons, saillies et /ou retraits prévus au plan;
- Toutes les briques découpées devront être préparées avec précision et avoir la forme prévue tout en respectant 10 mm de raccord;
- Toutes les briques seront disposées pour montrer leur plus beau côté et leurs plus belles arêtes;
- Les faces coupées seront cachées dans le mur si possible et ne seront pas apparentes sur l'arrière en bout de murs;
- Tous les détails seront intégrés selon les instructions figurant sur le plan;
- La finition des joints se fera selon les instructions figurant au plan;
- Tout le matériel (outillage usuel) nécessaire à la réalisation du sujet d'épreuve sera apporté par le candidat pour toute la durée du concours;
- Le candidat réalisera le projet aussi fidèlement que possible en fonction des plans de l'épreuve;
- Toute remarque d'interprétation au plan que le candidat jugera nécessaire de rapporter devra être portée à l'attention des juges et de l'expert afin qu'ils puissent se prononcer.

Après consultation auprès des différents intervenants et participants aux compétitions, une copie préliminaire du plan du projet à réaliser (un maximum de 25 % de modification sera effectué sur le plan final d'épreuve) sera distribuée aux régions participantes trente (30) jours avant la compétition.

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

3.1. Équipement et matériel fournis par l'organisation

- Alimentation en eau;
- Alimentation en électricité;
- Planche à mortier;
- Seau à eau;
- Bloc (support pour la planche de mortier);
- Règles droites de 2 mètres;
- Machines électriques à découper la brique (1 machine pour 2 concurrents, au besoin);
- Bois pour la fabrication de gabarit, au besoin.

3.2. Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

Le candidat ou la candidate doit se munir des outils suivants dans son coffre à outils :

- Équerre 2';
- Niveau;
- Truelle;
- Marteau;
- Galon à mesurer;

- Ligne de maçon;
- Coin de bois;
- Fer à joint;
- Langues de chat;
- Crayon de plomb;
- Brosse.

Directives aux candidats pour la durée de l'épreuve

1. Le temps alloué est de douze (12) heures.
2. L'exécution du projet de compétition est sous forme modulaire, ce qui implique que tous les candidats débutent par le module #1 et se doivent de le terminer avant de passer au module #2.
3. Le mortier est livré à chaque poste de travail.
4. Le compétiteur peut utiliser des additifs pour rendre le mortier plus malléable.
5. Aucun liquide nettoyant n'est autorisé.
6. La grille de correction est répartie sous huit (8) aspects d'évaluation telle que décrite au point 5.2.
7. À la fin du concours, les compétiteurs laissent leurs niveaux, leur gallon à mesurer et l'équerre à la disposition des juges pour la correction.
8. Le mortier contient du ciment maçonnerie ou (ciment portland, chaux) du sable et de l'eau dans les proportions du mortier de type N couramment utilisé dans le parement de briques.
9. Si un compétiteur a un problème, il doit appeler l'un des juges.

10. Aucun compétiteur ne peut quitter l'aire de compétition sans permission.

11. Chaque candidat aura un juge alloué qui s'assurera de l'approvisionnement des matériaux et du nettoyage après chaque jour de compétition.

12. Chaque compétiteur aura une zone de travail d'une surface de 3 m X 3 m et devra respecter cette aire pour l'exécution de l'épreuve.

13. Avant le concours, chaque candidat recevra un emploi du temps détaillé indiquant le programme pour la réalisation de l'épreuve.

14. Le téléphone mobile (cellulaire) est interdit sur le site pendant la compétition.

3.3. Tenue vestimentaire obligatoire (fournie par les concurrents)

- Vêtements de travail appropriés.

4. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Chaque candidate ou candidat apporte ses lunettes, ses chaussures de sécurité et son casque. Le port des lunettes du casque et des chaussures de sécurité est obligatoire. Tous les candidats porteront des lunettes de sécurité pendant l'utilisation d'outils à main, d'outils motorisés ou de matériaux capables de créer de la poussière, des copeaux ou des fragments qui peuvent provoquer des blessures aux yeux.

Il est nécessaire que tous les candidats portent un dispositif de protection des oreilles lorsque ceci est approprié et nécessaire.

Il sera nécessaire que les candidats gardent leur espace de travail libre de tout obstacle et le sol libre de toute matière ou de tout matériel, de tout article capable de faire trébucher, de faire glisser ou de faire tomber un candidat.

4.1. Pièces d'équipement de protection individuelle que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

☒ Lunettes de sécurité	☒ Souliers de sécurité approuvés CSA	☐ Gants recouverts de nitrile
☐ Gants de sécurité	☐ Masque de soudeur	☐ Masque anti-poussière
☒ Casque de sécurité	☐ Gants de soudage	☐ Gants en cuir
☒ Protection auditive	☐ Protection des voies respiratoires	☐ Aucun ÉPI ne sera requis

4.2. Pièces d'équipement de protection individuelle obligatoire que fournira Compétences Québec

☒ Aucun ÉPI ne sera fourni par Compétences Québec

4.3. Notation en SST

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition. Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail. Sur un total de 1 000 points, le candidat se verra pénalisé de 10 points pour un premier manquement, 20 points pour un second manquement, 30 points un troisième manquement et de 40 points pour chaque manquement additionnel aux règles de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

Exemple : Pour 4 manquements, un candidat se verrait pénalisé de la façon suivante : 10+20+30+40 = 100

5. ÉVALUATION

5.1. Composition du jury

Sous la supervision de l'expert de Compétences Québec, responsable du déroulement et de la bonne marche de la compétition, un jury composé de six (6) juges provenant de l'industrie effectuera l'évaluation des projets d'épreuve pour chaque candidat. Ceux-ci seront sélectionnés par le sous-comité professionnel des briqueteurs-maçons à la Commission de la construction du Québec.

5.2. Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS /1 000 TOTAL	POINTS
Les dimensions (O)	200
Les niveaux (O)	125
Les aplombs (O)	150
Les alignements (O)	125
Les angles (O)	50
Le détail (O)	150
L'uniformité et la finition des joints (O);	100
La conformité d'exécution au plan, la finition esthétique (S)	100

Évaluation :
O=Objective
S=Subjective

6. EXPERT

Germain Fillion

Courriel : g.fillion@competencesquebec.com